

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS / FL 2021.030

Marmande le 20 avril 2021

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 12 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 6 avril 2021 s'est réuni le lundi 12 avril 2021 à 18 heures 30, en présentiel à la salle Ladevèze, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, TARASCON Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, GUILBAUD Valérie, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BENQUET Daniel, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie,

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à CARUHEL Maud, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de LE BRIS Alain à CILLIERES Charles, de BORDERIE Sophie à CILLIERES Charles, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane

Noëlli REY – LE MEUR est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE dispose de six pouvoirs de FIGUES Fatima à CARUHEL Maud, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de LE BRIS Alain à CILLIERES Charles, de BORDERIE Sophie à CILLIERES Charles, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

Il souligne que le conseil a lieu dans la salle Ladevèze pour le respect des consignes sanitaires, gestes barrières.

Durant cette nouvelle période de confinement, la mairie reste ouverte. Le télétravail est favorisé. Les services à la population sont maintenus. L'accueil des enfants pour le personnel prioritaire est organisé à l'école Edouard Herriot et à Beyssac.

Les commerçants sont très touchés par cette situation. M. Le Maire précise que les travaux de la rue Charles de Gaulle ont commencé, une double peine pour les commerçants.

Il souligne que les agriculteurs ont été très touchés par le gel très agressif pour les vignes, les vergers...

Les dégâts sont très importants. Ils seront attentifs aux décisions gouvernementales.

M. Le Maire annonce que malgré cette lourde période les animations estivales, qui ont rencontré un franc succès, seront reconduites avec le respect des gestes barrières.

Il explique qu'il faut prévoir de multiplier les animations, les dimanches au cloître, les marchés gourmands tous les jeudis.

Des projets d'animation via Garorock sont envisagés. La communication sera faite quand tout cela sera affiné.

M. Le Maire fait le point sur la vaccination. Il souligne que la tendance s'améliore.

Il rappelle que M. Francis s'interrogeait sur le taux de positivité des tests. Il explique qu'il n'est pas possible d'apporter ces éléments.

Il rappelle que le centre de vaccination sera déplacé à l'arrière du Parc expo pour le Festival lyrique avec l'accord de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Sous-Préfet.

La semaine dernière 2133 doses ont été faites dont 226 en primo injections.

Depuis le mois de janvier on compte 8124 doses.

M. Le Maire souhaite apporter une information concernant les Nouvelles Galeries.

Il rappelle que le programme Action Cœur de Ville, est un dispositif impulsé par le gouvernement en faveur des villes moyennes pour redynamiser les centres-villes, permettre à des communes de faire sortir des projets sur des friches qu'elles possèdent. Seules les villes de plus de 20 000 habitants pouvaient être concernées par ce dispositif. C'est pourquoi VGA avait répondu pour Tonneins et Marmande.

Marmande avait proposé la friche des Nouvelles Galeries sauf que ce bâtiment n'appartenait pas à la ville.

Pour en devenir propriétaire, la commune souhaite faire appel à l'EPF. Cet établissement se substitue à la commune pour racheter le bâtiment et porter le projet pendant cinq ans. Au bout de ces cinq années, la commune est tenue de reprendre le projet.

Ce dossier avait été présenté au conseil municipal de février 2020 et repoussé. Cet automne

M. Le Maire a été sollicité pour déclencher l'achat par l'EPF. Il a alors demandé un état des projets en cours et une maquette financière. Ces éléments n'étaient pas disponibles. Il a expliqué qu'il était nécessaire pour lui de disposer d'une maquette financière pour s'engager, prendre une décision de ce type.

Fin décembre, une demande de permis de construire sur ce site est arrivée. Un sous-seing a été signé entre le propriétaire et une société privée en dehors du dispositif action cœur de ville.

Le dossier a continué à être instruit à VGA.

Deux porteurs de projets dans le cadre d'actions cœur de ville ont été présentés devant un jury. Un projet a été retenu. Cependant pour réaliser le projet il faut être propriétaire de la parcelle où un sous-seing est en cours avec un autre promoteur privé.

M. Le maire souhaite s'assurer de la viabilité du projet du porteur dit « privé ». Il s'attache à vérifier la solidité financière. Tout cela de façon à ne pas avoir de mauvaise surprise.

Il souligne qu'il ne dispose pas pour l'heure de toutes les données mais celles en sa possession sont pour l'instant quand même sécurisantes et rassurantes.

Les projets proposés sont assez similaires en termes architectural.

M. Calzavara demande des précisions sur les projets eux-mêmes, une description. Y-a-t-il une différence importante ?

M. Le Maire explique que le premier projet dit « Action cœur de ville » est porté par la SEM 47 qui propose un bâtiment de 36 logements avec de nombreux T1 Bis, et au rez de chaussée deux cellules commerciales, une crèche privée d'environ 25 places. Le bâtiment comprendrait 4 étages. Les appartements seraient vendus à Domo France.

Le second porteur de projet privé est une société de Montpellier qui construit pour un fonds financier suédois.

Le dispositif comprend 44 logements, des T3 et T2 en faveur de la population à mobilité réduite avec une domotique sur le bâtiment.

Différents services seront disponibles dans la résidence à savoir une cellule commerciale, un cabinet médical, paramédical, bien-être.

P. Portmann demande s'il y a des conditions suspensives au sous-seing qui a été signé.

M. Le Maire a posé la question. Il y en a une à savoir la non-signature du permis.

V. Pérali souhaite savoir si par rapport au promoteur privé il avait été vérifié s'il pouvait aller

au bout de son projet, si les travaux de démolition avaient bien été évalués.
Concernant le projet de la Sem47, elle demande le montant des loyers.

M. Le Maire n'a pas été informé.

V. Pérali souhaite savoir dans le cas où la ville s'engagerait auprès de la SEM 47 au bout de combien de temps les travaux seront engagés. Les loyers sont-ils élevés ? Elle s'interroge : « si la SEM 47 ne retrouve pas ses fonds investis une concession d'aménagement sera-t-elle enclenchée ? Y aura-t-il indirectement une compensation de la collectivité face à ce que la SEM 47 n'aura pas récupéré ? »

M. Le Maire explique qu'il s'attache sur des éléments rassurants pour bien verrouiller ce projet.

Il souligne que pour le second projet le portage se fait par l'EPF mais au bout de 5 ans cela revient à la charge de la collectivité.

La SEM 47 mettrait 9 à 12 mois pour commencer les travaux. La SEM 47 vendrait à Domo France avec le risque d'un refus.

V. Pérali souhaite savoir pourquoi racheter le bâtiment et ne pas négocier le prix de l'acquisition avec le propriétaire.

M. Le Maire entend ces remarques. Il donne simplement l'information et le déroulé.

Dossier n°DP - 01 Approbation de la charte d'engagements réciproques visant à lutter contre la concurrence entre les territoires en matière de démographie médicale.

M. Le Maire souligne que notre département est en souffrance. Des dispositifs sont mis en place pour combler cela.

S. Borderie présente le dossier.

Pour limiter la concurrence entre les territoires, le Conseil départemental a pris l'initiative, en partenariat avec l'association des Maires Ruraux du Lot-et-Garonne, d'élaborer et de proposer aux maires et présidents d'intercommunalités une charte de bonnes pratiques visant à poser le principe de refus de concurrence en matière de démographie médicale.

Cette charte a donc pour objectif d'éviter en Lot-et-Garonne toute surenchère entre collectivités dont certains professionnels et cabinets de recrutement se jouent sans scrupule, les signataires de la charte souhaitent instaurer des principes de bonnes pratiques, basés sur la complémentarité et la solidarité plutôt que la concurrence.

L'intérêt de cette charte même si elle ne revêt légalement qu'une portée symbolique est de souligner qu'en termes de démographie médicale, les collectivités locales ont un rôle à jouer mais qu'elles ne peuvent se substituer à l'Etat qui doit rapidement prendre les mesures nécessaires à la présence de professionnels de santé partout sur le territoire national.

Elle souligne également qu'en matière de démographie médicale, les élus locaux agiront en solidarité, en responsabilité, en complémentarité et en cohérence pour, à leur niveau, permettre aux habitants de leur territoire de disposer de services publics essentiels.

S. Borderie explique que cette charte représente un acte fort soulignant la nécessaire unité des élus locaux face aux pratiques de certains cabinets de recrutement ou de professionnels qui s'apparentent à du mercenariat.

M. Le Maire souligne les problèmes de zonage et cite l'exemple du Mas d'Agenais où un jeune médecin est parti pour Nérac à cause des avantages fiscaux.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°DP.02 Commande publique – Convention avec ARDIE 47

Maud Caruhel présente le dossier.

Le rapport d'orientations politiques, voté en février, affirme la volonté de la Mairie de Marmande d'intégrer de manière importante dans ses consultations des clauses d'insertion destinées à favoriser le retour vers l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés, et des clauses environnementales, en cohérence avec la stratégie de transition écologique.

Afin d'introduire une forte dimension d'insertion dans nos commandes publiques, il est envisagé de s'appuyer sur de l'ingénierie extérieure, comme le fait VGA depuis 2012, avec l'association ARDIE 47.

Le coût annuel de ce partenariat s'élève à 2 500 €.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 1 : Finances - NTIC- Economie, emploi, insertion- Sécurité

Dossier n° 03. Approbation du compte administratif 2020 – budget principal

F. Verdier présente le dossier.

Elle salue l'ensemble de la direction des Finances et son personnel pour toutes les missions essentielles exercées, et le travail accompli tout au long de l'année.

Elle remercie Karen Nosmas en charge des budgets annexes.

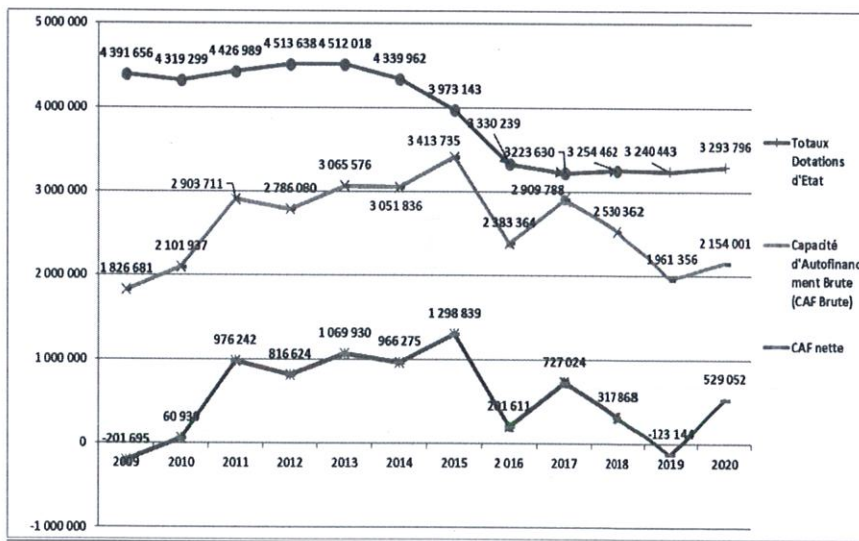
Elle souligne que tous les documents ont été communiqués à l'ensemble des élus et sont disponibles sur le site internet de la ville.

Elle explique qu'un compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice. Il est présenté par l'ordonnateur qui prescrit l'exécution des recettes et des dépenses.

Un compte de gestion retrace comme le compte administratif les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il est établi par le comptable de la collectivité qui seul chargé du maniement des fonds publics en assure le recouvrement ou le paiement après avoir exercé sous sa responsabilité les contrôles visant à constater la régularité de ses dépenses ou de ses recettes et ce sans en examiner leurs opportunités.

Elle explique qu'il y a une incompatibilité totale entre l'ordonnateur et le comptable et ce afin de garantir l'efficacité et la probité de l'action publique locale. Elle commence par présenter les résultats 2020 du budget principal.

Elle soumet à l'assemblée l'évolution de l'épargne.



Elle souligne la CAF (capacité d'autofinancement brute) ou épargne brute qui constitue le reliquat de l'épargne de gestion après le paiement des intérêts d'emprunt. Cette épargne brute est directement le résultat de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qui inclut les intérêts de la dette.

Elle rappelle que cette CAF brute doit être au moins égale au montant du capital des emprunts arrivant à échéance. Il s'agit d'une obligation légale.

On voit une CAF nette qui redevient positive.

M. Le Maire souligne qu'on peut se satisfaire du redressement de la situation.

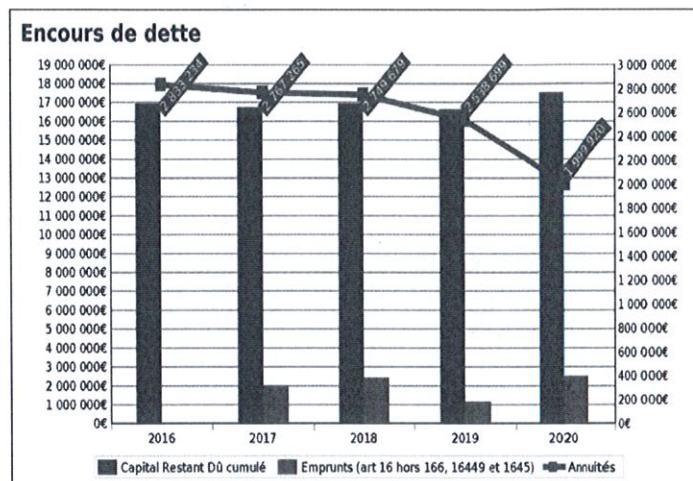
Il prend la parole pour le SPANC et l'assainissement. Ces budgets ont été transférés à VGA en juillet 2019. A ce moment-là, il avait demandé si les excédents étaient également transférés. Aujourd'hui, cela représente 280 000 € de recettes. Il s'agit d'un « one shot ».

P. Portmann souligne cet effet positif mais il fait remarquer qu'il y a un autre effet positif : la Covid. Quand il regarde les charges à caractère général, il souligne qu'elles ont fortement baissé de plus de 150 000 € alors qu'à contrario d'autres ont augmenté. On peut considérer selon lui qu'il n'y a pas eu de forte amélioration de la CAF nette.

M. Le Maire souligne qu'ils ont redressé la barre et que cela se fait au prix d'efforts considérables et il en remercie les services.

F. Verdier précise que ce qu'il faut surtout retenir c'est qu'à ce jour la CAF est de nouveau positive.

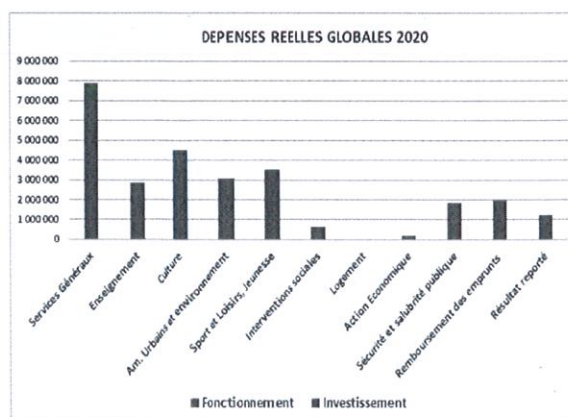
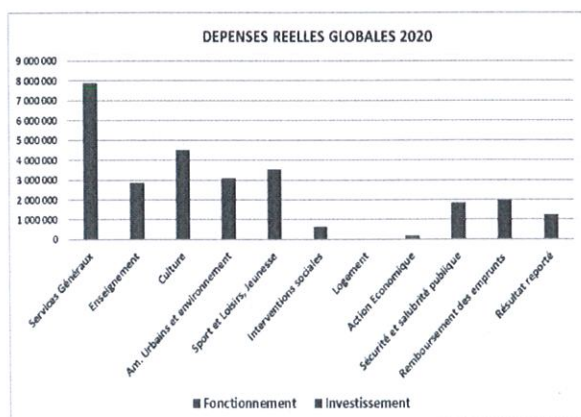
F. Verdier aborde l'encours de la dette. Il s'élevait au 31 décembre 2020 à 17 517 373 €. Aucun emprunt n'a été saisi en 2020.



Elle parle du ratio de désendettement qui s'élève à neuf années. Il s'agit du nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en mobilisant la totalité de son épargne brute annuelle. Elle souligne que le plafond de la règle d'or en la matière à ne pas dépasser est de 11 à 12 ans.

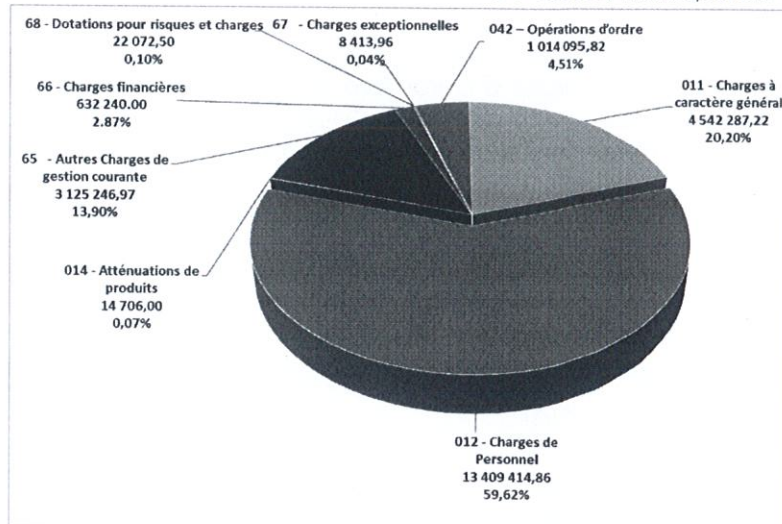
Au niveau du fonctionnement nous avons un montant des intérêts à rembourser qui est en diminution et qui est de l'ordre de 350 000 €.

Elle présente les dépenses réelles globales 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 22 489 867,89 € en baisse par rapport à 2019.

Elle explique que le chapitre 11 enregistre toutes les charges à caractère général.



Elle souligne que la part la plus large de ces dépenses concerne les dépenses de personnel avec un montant total de plus de 13 millions d'euros en augmentation de plus de 3% entre 2019 et 2020.

Elle évoque la répartition des subventions aux associations par secteur, une subvention versée également au centre communal d'actions sociales, à l'EPA...

Elle précise que les recettes de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2019.

Elle rappelle que la crise sanitaire a eu une influence tant sur les dépenses (achat de fournitures) que sur les recettes. Les droits de places et les locations sont effectivement en baisse.

La part des recettes de fonctionnement est constituée des impôts et des taxes pour un peu plus de 71 %.

Concernant la section d'investissement, elle souligne que les éléments ont été communiqués dans la note de présentation envoyée aux élus.

Elle rappelle qu'il n'y a pas eu d'emprunts.

Elle précise que le conseil municipal du 16 novembre 2020 avait décidé de ne pas réaliser l'emprunt de 500 000 € affiché dans le budget.

Les dépenses d'investissements sont également listées dans la note de présentation.

L'ensemble des chiffres évoqués sont listés dans le tableau ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 429 228,61	1 236 539,66		1 236 539,66	1 429 228,61
Opérations de l'exercice	22 489 867,89	23 611 711,76	5 152 526,99	6 544 582,01	27 642 394,88	30 156 293,77
TOTAUX	22 489 867,89	25 040 940,37	6 389 066,65	6 544 582,01	28 878 934,54	31 585 522,38
Résultats de clôture	-	2 551 072,48		155 515,36		2 706 587,84
Restes à réaliser		-	1 710 074,36	1 177 753,96	1 710 074,36	1 177 753,96
TOTAUX CUMULES	22 489 867,89	25 040 940,37	8 099 141,01	7 722 335,97	30 589 008,90	32 763 276,34
RESULTATS DEFINITIFS	-	2 551 072,48	376 805,04	-	-	2 174 267,44

A la clôture le résultat s'élève à 2 714 267.44 €

M. Le Maire remercie F. Verdier pour cette présentation très pédagogique.

S. Francis intervient. Il remercie Mme Verdier pour sa présentation et les services pour la qualité du travail réalisé. Il voit deux intérêts à cet exercice.

Le premier est de pouvoir comparer le budget primitif voté l'an dernier avec le compte

administratif de cette année, voir si les ambitions politiques ont été réalisées en termes de dépenses et de recettes et voir les écarts et pouvoir ainsi les expliquer.

Le second intérêt est de comparer les comptes administratifs de 2019 et 2020, voir l'évolution des recettes et des dépenses.

Il constate dans un premier temps que les deux exercices entre 2019 et 2020 ont baissé de 2,3 millions d'euros soit 32 millions en 2019 contre 29 en 2020.

Cela peut se comprendre par la baisse des dépenses (baisse déjà évoquée ce soir) due à la crise sanitaire et la baisse des investissements. Il souligne que l'on peut imaginer la baisse des formations, des animations, des représentations, des activités sur un an. Il évoque également le télétravail à la municipalité qui a permis selon lui de réduire les coûts de fournitures administratives etc...

Le second constat de cette analyse est qu'à Marmande les recettes reposent à 76 % sur la fiscalité. Cependant pour les autres communes de la même strate la moyenne est de 60 %.

Il considère que l'on peut être inquiet de cette dépendance dans la construction du budget. En résumé, la baisse des dépenses exceptionnelles liée pour partie à la conjoncture et à la crise sanitaire et la baisse des recettes ont permis à la commune de dégager sur 2020 un résultat.

Il souligne que nous ne sommes pas sortis de la crise sanitaire et encore moins de la crise sociale et économique. Il craint que le pic de ces deux sujets soit devant nous.

Depuis maintenant un an, l'Etat accompagne les plans de relance, le chômage partiel, fonds de solidarité avec cependant toujours une forte incertitude. L'Etat arrêtera un jour son soutien à tous ces acteurs. Cependant pour ces professionnels, ces commerçants, ces associations il y aura toujours des charges, et l'incertitude au retour d'un chiffres d'affaires d'avant crise. Cette crainte vaut pour le milieu économique, social mais également culturel et sportif.

Aussi, avec ce résultat dégagé pourquoi ne pas provisionner une somme (100 000 € par exemple) pour l'aide au redémarrage de l'activité économique commerciale quand celle-ci sera possible.

La mairie pourrait être un soutien, un support d'accompagnement de tous ces acteurs qui viendraient la solliciter pour l'aide au redémarrage de leur activité.

De même la taxe d'aménagement payée sur toute construction professionnelle est une des plus importantes des communes de notre territoire.

La diminuer donnerait peut-être l'envie à certains de construire leur maison et augmenter ainsi la base des habitants fiscalisés.

Il conclut que l'opposition votera contre ce compte administratif non pas parce qu'ils doutent de la sincérité des chiffres présentés mais plutôt parce qu'il est l'illustration par son manque d'investissement, son absence de mesures d'anticipation de sortie de crise, d'une politique frileuse alors même que la situation de crise que nous vivons est exceptionnelle. La covid nous a malheureusement fait faire des économies. Selon lui, les opportunités budgétaires qu'elle nous offre devraient nous inciter à plus d'audace et de courage.

P. Portmann revient sur l'amélioration du résultat et compare les soldes de 2019 et 2020.

Il souligne que cela se joue sur une baisse massive des investissements ce que l'opposition rejette.

M. Le Maire explique qu'effectivement il y a eu une baisse des investissements, ce qu'il assume complètement. Il souligne que quand ils sont arrivés au 30 juin il y avait plus de 200 000 € sur le 012 (poste du personnel) ce qui était leur action. A cela se rajoutait une capacité d'autofinancement effondrée. A son arrivée, il s'est occupé en priorité des finances. S'ils continuaient sur cette pente, ils n'allaient pas finir l'année. Il a pris ses responsabilités pour stopper la dérive et redresser la situation. Une telle situation ne fait pas rêver une nouvelle gouvernance.

M. Le Maire répond à S. Francis que comparer le BP et le CA est un exercice qui n'est intellectuellement pas juste. C'est une analyse qu'il faisait également quand il était dans l'opposition.

Il souligne à S. Francis qu'il y a une chose qu'il a oublié c'est l'année électorale.

Il précise que l'année qui suit une élection il ne se fait pas grand-chose en termes d'investissements. Une nouvelle municipalité arrive avec des orientations, des projets et il faut que cela se mette en place.

Il y a donc eu une double peine : la Covid et l'année électorale.

Il précise à S. Francis que l'excédent sert à assumer les engagements pris précédemment.

Il partage la remarque de S. Francis concernant l'aide au redémarrage des entreprises. D'un point de vue économique ce sera VGA. Il faudra selon lui rester vigilant pour voir sous quelle forme on peut les aider. Ils seront attentifs à l'après covid.

Concernant la remarque de dépendance de la structure de la fiscalité, il considère qu'il n'y a pas de marge à la hausse. Il explique qu'une perte d'habitants représente mécaniquement une perte de dotations, une perte de recettes.

Il souligne qu'actuellement s'il était possible de baisser la fiscalité il le ferait, mais il faut être réaliste. Concernant la baisse de fiscalité faite en 2015 il en profite pour rappeler qu'une commission avait eu lieu et que le maire le soir du conseil avait annoncé qu'un arbitrage avec sa majorité avait eu lieu le samedi 48 heures avant, ce qui est tout à fait illégal et contraire à la règle. Ce qui prouvait que les documents envoyés n'étaient pas bons. La fiscalité avait été échangée. En six ans, il y a eu une baisse conséquente des recettes et est-ce que cela a eu un impact sur l'attractivité du territoire, il ne pense pas. Il n'est pas contre une baisse de la fiscalité mais cela se réfléchit. Il est nécessaire de regarder les capacités financières.

F. Verdier intervient et rappelle qu'après leur élection, ils avaient reçu en juillet les acteurs des Finances publiques locales et départementales. Leur première observation était de faire attention à la CAF nette négative. Ils les avaient alertés au travers de prospectives. Si rien n'était fait ce ne serait pas moins 123 000 € mais moins 500 000€. Ils se sont attelés les uns et les autres à essayer de rétablir cette CAF.

M. Le Maire se retire. Il souhaite cependant rappeler que prendre acte du compte administratif c'est attester que les chiffres sont bien alignés et correspondent. C. Cillières fait procéder au vote.

Votants : 31 (M.HOCQUELET Joël, Maire s'est retiré et ne participe pas au vote) - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie)
Pour : 25 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°04 - Affectation du résultat 2020 - Budget Principal de la ville de Marmande

F. Verdier présente le dossier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2020 du budget principal comme suit :

Cpte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	376 805.04 €
Ch. R 002- Résultat de fonctionnement reporté	+ 2 174 267.44 €
Ch. D 001- Résultat de d'investissement reporté	+ 155 515.36 €

Votants : 32 - Abstention : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°05 Approbation du compte administratif 2020 Budget annexe Parc de stationnement

Karen Nosmas présente le dossier. Elle remercie Mme Verdier et le service des Finances, les services techniques et le Pôle développement pour l'élaboration du budget annexe Cesame.

Le compte administratif 2020 du parc de stationnement est présenté à l'assemblée et présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		522.98	8 738.05		8 738.05	522.98
Opérations de l'exercice	114 959.10	117 143.23	45 584.32	88 752.78	160 543.42	205 896.01
TOTAUX	114 959.10	117 666.21	54 322.37	88 752.78	169 281.47	206 418.99
Résultats de clôture		2 707.11		34 430.41		37 137.52
Restes à réaliser			0,00		0,00	
TOTAUX CUMULES	114 959.10	117 666.21	54 322.37	88 752.78	169 281.47	206 418.99
RESULTATS DEFINITIFS		2 707.11		34 430.41		37 137.52

Il n'y a pas de questions concernant ce dossier. M. Le Maire se retire et C. Cillières fait procéder au vote.

Votants : 31 (M. HOCQUELET Joël, Maire, s'est retiré et ne participe pas au vote) - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°06 - Affectation du résultat 2020 - budget annexe parc de stationnement

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

R 1068 – Excédent d'exploitation capitalisé	0.00 €
D 001 – Résultat d'investissement reporté	+ 34 430.41 €
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 2 707.11 €

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°07 - Approbation du compte administratif 2020 – Budget annexe Production d'Énergie Renouvelable

Karen Nosmas présente le compte administratif 2020 de la Production d'Énergie Renouvelable et les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		234 614.96		36 863.03		271 477.99
Opérations de l'exercice	208 447.66	263 050.96	149 636.81	138 850.00	358 084.47	401 900.96
TOTAUX	208 447.66	497 665.92	149 636.81	175 713.03	358 084.47	673 378.95
Résultats de clôture		289 218.26		26 076.22		315 294.48
Restes à réaliser		-		-		-
TOTAUX CUMULES	208 447.66	497 665.92	149 636.81	175 713.03	358 084.47	673 378.95
RESULTATS DEFINITIFS		289 218.26		26 076.22		315 294.48

Il n'y aucune question sur ce dossier.

M. Le Maire rappelle que l'excédent ne peut être investi que sur l'énergie renouvelable.

M. Le Maire se retire et laisse C. Cillières procéder au vote.

Votants : 31 (M.HOCQUELET Joël, Maire, s'est retiré et ne participe pas au vote) Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°08 - Affectation du résultat 2020 - budget annexe Production d'Energie Renouvelable

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

R 1068 – Excédent d'exploitation capitalisé	0.00 €
R 001 – Résultat d'investissement reporté	+ 26 076.22 €
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 289 218.26 €

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°09 Approbation du compte administratif 2020 Budget annexe Salle de spectacles Comoedia

Karen Nosmas présente le compte administratif 2020 du budget annexe Salle de spectacles Comoedia et expose à l'assemblée les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		13 592.25	7 392.61		7 392.61	13 592.25
Opérations de l'exercice	106 530.36	227 445.28	428.57	15 194.07	106 958.93	242 639.35
TOTAUX	106 530.36	241 037.53	7 821.18	15 194.07	114 351.54	256 231.60
Résultats de clôture	-	134 507.17		7 372.89		141 880.06
Restes à réaliser			19 799.11	-	19 799.11	-
TOTAUX CUMULES	106 530.36	241 037.53	27 620.29	15 194.07	134 150.65	256 231.60
RESULTATS DEFINITIFS		134 507.17	12 426.22			122 080.95

P. Portmann s'interroge. La subvention d'équilibre est de 182 000 € et le résultat de 122 080 €. Il souligne que si l'explication est de maintenir les contrats, il doit y avoir en face un engagement de dépenses ferme et définitif qui devrait figurer dans les comptes. Il précise que l'on s'aperçoit sur le budget 2021, que la subvention d'équilibre prenant en compte ces 122 000 € de résultat réduit la subvention d'équilibre à 60 000 €. Il est un peu surpris de cette méthode.

K. Nosmas explique que l'objectif était de maintenir les contrats avec les intermittents et de maintenir les avances faites. S'il y a une baisse pour l'année 2021 cela est dû aux avances faites.

Selon P. Portmann la contrepartie de cette subvention d'équilibre devrait figurer dans les comptes et non pas un résultat de 122 000 €.

M. Le Maire explique que le spectacle aura lieu et qu'il est prépayé.

P. Portmann y voit clairement un basculement d'un exercice à l'autre.

M. Le Maire se retire et laisse C. Cillières faire procéder au vote.

Votants : 31 (M. HOCQUELET Joël, Maire, s'est retiré et ne participe pas au vote) - Abstentions : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 25 - Contre : 00 - Pour : 25 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°10 - Affectation du résultat 2020 - budget annexe Salle de spectacles Comoedia

Karen Nosmas expose le dossier et il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation à la couverture du besoin de financement de la section investissement et de reporter le solde en section d'exploitation comme suit :

R 1068- excédent d'exploitation capitalisé	12 426.22 €
D 001 – résultat d'investissement reporté	+ 7 372.89 €
R 002 – excédent de fonctionnement reporté	+ 122 080.95 €

Votants : 32 - Abstentions : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité.

Dossier n°11 - Approbation des comptes de gestion 2020 dressés par la Trésorière Municipale.

F. Verdier présente le dossier. Les comptes présentés sont établis en conformité avec les comptes de l'ordonnateur. Le but de cette délibération est une superposition des comptes au centime près.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les comptes de gestion 2020 présentés par Madame Laurence SAGE, Trésorière Municipale.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 - Adoption du budget primitif 2021 de la ville de Marmande

F. Verdier présente le dossier et explique que le vote se fait par chapitre. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes pour 2021

Il s'appuie sur le DOB et le ROP. C'est dans un contexte contraint qu'ils mettent en œuvre leur programme.

Le budget primitif se décompose comme suit :

- Les dépenses de fonctionnement	25 350 801,14 €
- Les recettes de fonctionnement	25 350 801,14 €
- Les dépenses d'investissement	10 259 979,45 €
- Les recettes d'investissement	10 259 979,45 €

M. Le Maire propose le débat à cet instant du conseil et de passer au vote par chapitre.

Il rappelle que l'opposition a été destinataire de tout le document. Il laisse quelques minutes à l'opposition pour déterminer leur choix.

P. Portmann souligne que l'opposition va apprécier le budget dans sa globalité. Il est cependant évident que sur certains chapitres, des choses sont positives : l'augmentation de la subvention d'équilibre au CCAS etc...

Néanmoins dans leur appréciation globale l'opposition est très négative.

Il explique que s'il prend les recettes réelles de fonctionnement on est à 22 974 000 € et à 22 558 000€ pour les dépenses réelles de fonctionnement soit un solde positif de 416 000 €.

Le budget 2020 faisait apparaître un solde positif de 857 000€. Les comptes administratifs de 2019 faisaient apparaître un solde positif d'un million neuf quasi identique à celui de 2020.

Il souligne que les chiffres ne s'apprécient pas de façon brute. S'ils ne sont pas inscrits dans une perspective, une évolution, ils ne veulent rien dire. Ce qu'il constate aujourd'hui c'est un terrible effet ciseau : une baisse des recettes et une augmentation des dépenses.

Il souhaite savoir quelles sont les mesures, solutions que la majorité va prendre pour redresser cette situation. Il est d'accord que cela ne se fait pas en un an mais plus sur deux voire trois ans.

Il souligne que la masse salariale continue d'augmenter et que les recettes fiscales continuent à baisser.

Il s'interroge : « Quelle est la solution ? Une hausse des impôts ? »

F. Verdier souligne que l'on ne découvre pas la situation. Elle rappelle que P. Portmann était absent au débat d'orientations budgétaires où ils ont parlé de cet effet ciseau. Elle souligne que P. Portmann ne leur apprend rien. Ils essaient de travailler tant sur les recettes que sur les dépenses.

P. Portmann précise que le budget de 2021 est le budget de la majorité. Cela ne traduit pas pour lui aujourd'hui une volonté d'améliorer les comptes. Il rappelle que l'on a une situation qui se dégrade avec des recettes en baisse et des dépenses de fonctionnement en hausse.

M. Le Maire répond à P. Portmann qu'il a raison et que l'effet ciseau doit être une obsession pour éviter que les courbes se croisent.

En ce qui concerne les charges de personnel, par rapport au budget précédent on note une augmentation de plus 1%. Tout cela pour dire qu'ils maîtrisent les dépenses. Il y a par contre sur le poste 011 une augmentation qu'il faut impérativement maîtriser. Il souligne qu'il s'agit d'un budget sincère et réaliste. Il faut être extrêmement vigilant concernant la CAF et ils le seront encore pendant des années parce qu'ils vont desserrer un peu l'effet ciseau mais les courbes ne divergeront pas comme ça grandement. Il s'agit d'un effort collectif de tous les instants, de tous les services, pas uniquement du service financier.

M. Le Maire souligne qu'afficher plus 1% sur les charges de personnel est très ambitieux.

P. Portmann souligne que c'est l'effet inverse qui se produit. Il y a tout de même une augmentation à prendre en compte et une baisse, situation qu'il déplore autant que la majorité. Pour lui il ne s'agit plus dans le futur de maîtriser mais de baisser les dépenses puisque les recettes vont dramatiquement baisser chaque année. Il interroge M. Le Maire : « Pense-t-il qu'il est possible de baisser les dépenses de fonctionnement ou non ? Sinon quelles sont les solutions ? » Il n'y a pas pour lui 36 solutions mais une seule à savoir une hausse des impôts.

M. Le Maire a déjà sa position sur la hausse des impôts.

M. Le Maire demande à F. Verdier de procéder au vote.

I - Recettes de fonctionnement

➤ Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 731

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 74 – Dotations subventions et participations

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ **Chapitre 013 – Atténuation de charges**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ **Chapitre 76 – Produits financiers**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

➤ **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

II - Dépenses de fonctionnement

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 014 – Atténuations de produits**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 66 – Charges financières**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 68 - Dotations aux provisions**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Pour : 26 – Dossier adopté à la majorité

III - Recettes d'investissement

➤ Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Votants : 32 - *Abstention* : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - *Exprimés* : 26 - *Contre* : 00 - *Pour* : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

Votants : 32 - *Abstention* : 00 - *Exprimés* : 32 - *Contre* : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - *Pour* : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves

Votants : 32 - *Abstentions* : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - *Exprimés* : 26 - *Contre* : 00 - *Pour* : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Votants : 32 - *Abstentions* : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - *Exprimés* : 26 - *Contre* : 00 - *Pour* : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Votants : 32 - *Abstention* : 02 (CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine) - *Exprimés* : 30 - *Contre* : 04 (PORTMANN Pascal, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, , PREVOT Jérémie) - *Pour* : 26 – Dossier adopté à la majorité

IV –Dépenses section d'investissement

➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Votants : 32 - *Abstentions* : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - *Exprimés* : 26 - *Contre* : 00 - *Pour* : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Votants : 32 - *Abstentions* : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - *Exprimés* : 26 - *Contre* : 00 - *Pour* : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Votants : 32 - *Abstentions* : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - *Exprimés* : 26 - *Contre* : 00 - *Pour* : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre 23 – Immobilisations en cours

P. Portmann souligne qu'ils n'ont pas les mêmes montants. Comment peuvent-ils préparer leurs interventions si les chiffres dont il dispose sont différents.

M. Le Maire souligne qu'il faut analyser le budget dans sa globalité.

F. Verdier souligne qu'ils feront attention la prochaine fois.

P. Portmann souligne que cela fausse l'analyse.

M. Le Maire précise que sur l'annexe les chiffres sont exactement les mêmes.

Votants : 32 - *Abstentions* : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - *Exprimés* : 26 - *Contre* : 00 - *Pour* : 26 – Dossier adopté à la majorité

➤ Chapitre opérations

- Opération 2021001 Budget Participatif

Votants : 32 - *Abstentions* : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - *Exprimés* : 26 - *Contre* : 00 - *Pour* : 26 – Dossier adopté à la majorité

- **Opération 2021002 Cour école Labrunie**
Votants : 32 - Abstentions : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

- **Opération 2021003 Transition écologique**
Votants : 32 - Abstentions : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

- **Opération 200904 OPAH-RU**
Votants : 32 - Abstentions : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

- **Opération 3202004 EGLISE NOTRE DAME**
Votants : 32 - Abstentions : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

- **Opération 2016001 Schéma Directeur d'accessibilité**
Votants : 32 - Abstentions : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés**

Votants : 32 - Abstentions : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

➤ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : travaux en régie**

Votants : 32 - Abstentions : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°13 - Adoption du budget annexe 2021 du parc de stationnement

Karen Nosmas présente le budget annexe 2021 du parc de stationnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 229 783.72 € dont 136 806.31 € pour la section d'exploitation et 92 977.41 € pour la section d'investissement.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 Adoption du budget annexe 2021 - Production d'Energie Renouvelable

Karen Nosmas présente le budget annexe 2021 de Production d'Energie Renouvelable s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 717 190.48 € dont 552 264.26 € pour la section d'exploitation et 164 926.22 € pour la section d'investissement.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 Adoption du budget annexe 2021 de la Salle de Spectacles du Comoedia

Karen Nosmas présente le budget annexe 2021 de la Salle de Spectacles du Comoedia s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 250 524.92 €, dont 222 924.35 € en section de fonctionnement et 27 600.57 € en section d'investissement.

Votants : 32 - Abstentions : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité.

Dossier n°16 - Adoption du budget annexe 2021 de CESAme

Karen Nosmas présente le dossier. Le budget annexe 2021 de CESAme s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 799 133.42€, dont 211 821.86€ en section de fonctionnement et 2 587 311.56 € en section d'investissement.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 Détermination des taux de la fiscalité sur les ménages – année 2021

F. Verdier présente le dossier et explique que le Conseil Municipal doit fixer les taux 2021 applicables aux taxes suivantes :

- la taxe sur le foncier bâti
- la taxe sur le foncier non-bâti

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 et supprimant la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune doit prendre en compte les effets du transfert du département aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi, le taux de foncier bâti 2021 sera constitué du taux communal (37.65 %) auquel s'ajoutera le taux de foncier bâti levé en 2020 par le département de Lot et Garonne (27.33 %), soit 64.98 %.

Il est proposé d'adopter pour 2021 les taux suivants, à savoir :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe sur le foncier bâti	37.65 %	64.98 %
Taxe sur le foncier non-bâti	99.50 %	99.50 %

Votants : 32 - Abstentions : 06 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

S. Francis souligne qu'ils n'ont pas à justifier leurs votes.

Les propositions sont faites avec pour objectif d'affecter une partie du résultat sur l'accompagnement à la relance économique. Une des applications de cette manne financière aurait très bien pu être la baisse du taux de fiscalité. L'opposition souhaite avoir de plus en plus de Marmandais sur le territoire. Ils s'abstiennent sur ce vote car ils auraient aimé une autre décision que le maintien des taux.

Départ de S. Borderie à 21h20.

Dossier n°18 Constitution d'une provision pour le financement du Compte Epargne Temps Exercice 2021.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° D.19 Transfert de l'actif et du passif du budget principal de la Ville vers le budget annexe CESAme.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°20 Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021

M. Le Maire souligne qu'il y a une erreur sur le montant de la subvention accordée au Souvenir Français le montant est de 400 € et non de 350 €.

V. Pérali intervient sur ce dossier. Elle demande si la délibération ne porte que sur les associations culturelles. M. Le Maire précise que c'est sur l'ensemble des associations. C. Cillières explique la différence entre les contrats d'objectifs et contrats de projets.

V. Pérali ne trouve pas cela évident à comprendre au vu de la rédaction de la délibération. Elle souligne que la majorité a décidé la baisse des subventions. Elle précise que les associations ont des frais fixes. Les saisons, les frais sont engagés ainsi que les investissements mais il n'y a pas de retours en recette.

Elle explique que les associations sont inquiètes avec ces différentes périodes confinement, les couvre feux. Elles craignent de ne pas voir leurs adhérents reprendre leurs anciennes habitudes. Les clubs sont très inquiets.

Elle précise qu'ils ont entendu parler d'une enveloppe de réserve pour les clubs en difficultés. Elle se demande pourquoi attendre, intervenir quand l'association est en difficulté, au bord de la faillite pour leur apporter de l'aide. Elle rappelle que les associations fonctionnent avec des bénévoles. Il y a intérêt à maintenir ces subventions.

Elle souligne que l'attractivité de la ville dépend selon elle des associations. Marmande est fière de toutes ces activités. Il ne faut pas maintenant les bafouer.

Elle rappelle qu'en commission avait été évoquée l'application d'un pourcentage de baisse. Elle remarque que les plus grosses associations sont les plus pénalisées. Elle pense que la majorité ne souhaite pas soutenir le haut niveau sportif mais peut être soutenir davantage les enfants, les jeunes et pas les sportifs de haut niveau.

Soutenir les associations fait partie de l'attractivité de la ville, diminuer l'assiette des taxes ... Selon C. Cillières Madame Pérali donne l'impression de savoir beaucoup de choses. Il souligne qu'il y a dans cette intervention des contre-vérités, que ce dossier a bien été exposé et expliqué durant la commission.

Il souligne que la baisse de 6 % ne sera pas forcément appliquée à chaque association.

Un gros travail du service des sports, de l'OMS a été fait pour être au plus près de la réalité des associations, voir les actions.

Il précise qu'aujourd'hui certaines associations annoncent que pour cette année les difficultés vont arriver prochainement. En fonction des besoins la mairie sera là et pas simplement financièrement.

Il explique qu'il se propose avec JC Feyrit de recevoir les associations.

Certaines associations n'ont pas de besoins immédiats. Tout cela est réfléchi et évalué.

Il rappelle qu'il s'était élevé très fort contre le report systématique en 2019 des subventions exceptionnelles. Certaines associations ont touché 2 ans de suite des subventions exceptionnelles. Il souligne que ce sont des fonds publics, l'argent des contribuables. Il faut être attentif à cela.

Une subvention doit être demandée et correspondre à une action réelle.

Il explique que l'on ne peut pas par exemple donner une subvention à un club qui devait organiser une course qui n'aura pas lieu.

V. Pérali répond qu'elle observe, fait des remarques par rapport à ce qu'elle lit et ce qu'elle entend.

Elle souligne que la majorité met en péril une partie des projets des associations.

C. Cillières explique que concernant les contrats de projets, les subventions ne sont pas automatiques d'une année sur l'autre. Une évaluation des projets de l'association est faite. Il rappelle qu'une subvention est attribuée en fonction des projets. Il rappelle que l'on parle de bonne gestion de fonds publics.

M. Le Maire souligne qu'il n'y a plus de caractère exceptionnel quand une subvention est reconduite.

Il ne veut pas de clientélisme.

Il souligne le travail minutieux de JC Feyrit et C. Cillières. Ils souhaitent être là quand une association sera en difficultés.

Il ne pense pas que les clubs de haut niveau aient perdu 40 % de leur subvention sinon il aurait sans aucun doute vu leur président « déboiler » dans son bureau.

Il rappelle que le monde associatif est très important.

V.Pérali et JC.Bourbon souhaitent se retirer du vote.

Votants : 30 (BOURBON Jean-Claude et PERALI Valérie ne participent pas au vote) - Abstention : 00 - Exprimés : 30 - Contre : 05 (PORTMANN Pascal, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie) - Pour : 25 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°21 Attribution de subventions au CCAS et à l'EPA- Cité de la Formation de Marmande pour l'année 2021

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de Marmande et à l'Etablissement Public Administratif - Cité de la Formation de Marmande, les subventions au titre de l'année 2021 suivant le tableau ci-dessous :

Nom des Associations Bénéficiaires	Subvention de Fonctionnement
Centre Communal d'Action Sociale	650 000 €
EPA Cité de la Formation Marmande	300 000 €

Votants : 32 - Abstentions : 04 (PORTMANN Pascal, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie) - Exprimés : 28 - Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°22 Compte rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Val de Garonne Agglomération en date du 1^{er} décembre 2020

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°23 Modification des statuts de VGA Création et gestion de maisons de service au public – Approbation

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°24 Actualisation des statuts de VGA – Approbation

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°25 Passation d'un accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents pour les travaux de voirie

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°26 Echange Commune de Marmande / SA Ortolan Complément à la délibération n° 2020 H 22 du 28 septembre 2020

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°27 Demandes de subventions pour une étude de positionnement économique du projet CESAme (annule et remplace la délibération n°2020.J 01).

M.Calzavara demande des précisions.

M.Caruhel précise que le cahier des charges ne change pas.

L'étude de positionnement économique du projet CESAme a pour objectif de préciser le concept et le positionnement du tiers-lieu mais aussi d'en définir son modèle économique et sa gouvernance.

Le plan de financement est défini comme tel (montants HT) :

M. Le Maire souligne qu'il faut un modèle économique qui tienne la route et ce sans rejeter l'esprit créatif.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°29 Remboursement des recettes affectées par la crise du COVID-19 lié au maintien de la fermeture des salles de spectacles

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°30 - Demande de subvention dans le cadre du plan de Relance : Jardins partagés et collectifs

Maud Caruhel présente le dossier.

Elle explique que l'idée est de redonner un nouveau souffle aux jardins partagés, associer les habitants, les parents et les enfants, faire lien avec la Maison des Marmandais, les Glycines.

L'objectif est de mettre du sens sur tout cet espace, avec tous les acteurs. Leur volonté est d'inscrire le pacte alimentaire sur l'ensemble de la commune. C'est une opportunité qu'ils ont saisie et qui a du sens par rapport à leur projet politique.

M. Calzavara demande des précisions. Est-ce que derrière l'espace Mangin, des jardins partagés vont être refaits ? Cela l'interpelle. Ce dispositif existe déjà et que tout est neutralisé derrière la Maison Mangin. Il lui semblerait plus intéressant dans l'esprit de complémentarité, du vivre ensemble d'amener les mamans du PRE à travailler sur les jardins partagés qui sont au sein d'une résidence.

M. Caruhel souligne que ce jardin est vu comme un outil pédagogique. Il s'agit d'amener les mamans vers la Résidence des Glycines. Ceci n'est pas antinomique.

Certes cela existait mais cela s'essouffait. Leur volonté est une redynamisation et de trouver d'autres projets.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Le conseil n'a pas de questions sur les décisions.

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un conseil participatif se tiendra pour l'îlot Espiet le 6 mai. Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 mai à 19h00.

Décisions :

- ♦ Décision n° 2021.043 – 18.03.2021 - Partenariat associations sportives et établissements scolaires
- ♦ Décision n° 2021.044 – 16.03.2021 - Contrat de maintenance de la barrière d'accès Aire de camping-cars – plaine de la Filhole
- ♦ Décision n° 2021.045 – 19.03.2021 - Mise à disposition du gymnase « Jacques Martinot » à l'association « Basketformeur »
- ♦ Décision n° 2021.046 – 19.03.2021 - Contrat de prestations de services pour la gestion, l'entretien et le suivi sanitaire du pigeonnier et des cages de capture associées
- ♦ Décision n° 2021.047 – 22.03.2021 - Vente tracteur New Holland
- ♦ Décision n° 2021.048 – 22.03.2021 - Vente véhicule Renault Laguna
- ♦ Décision n° 2021.049 – 22.03.2021 - Vente véhicule Renault Mégane
- ♦ Décision n° 2021.050 – 23.03.2021 - Octroi Protection Fonctionnelle à Monsieur BENKHADDA Jaouad et Madame LARROY Rachel
- ♦ Décision n° 2021.051 – 23.03.2021 - Octroi Protection Fonctionnelle à Messieurs BENKHADDA Jaouad et PY Johan
- ♦ Décision n° 2021.052 – 25.03.2021 - Prestation captation vidéo pour spectacle
- ♦ Décision n° 2020.053 – 23.03.2021 - Contrat de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la cour de l'école élémentaire LABRUNIE
- ♦ Décision n° 2021.054 – 30.03.2021 - Convention de location d'un logement municipal en faveur de Madame Alexandra VIARD
- ♦ Décision n° 2021.055 – 31.03.2021 - Avenant n°2 au contrat de maintenance Progiciel ORPHEE - Médiathèque
- ♦ Décision n° 2021.056 – 01.04.2021 - Contrat d'abonnement : utilisation du service DICT.fr avec la SAS SOGELINK

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 05.

Le Secrétaire de séance,
Noëlli REY – LE MEUR



Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

